



Le Gouvernement Princier vient de recevoir les résultats de l'**enquête ESPAD** (European School Survey Project on Alcohol and Other Drugs) qui ont été également publiés par l'**Observatoire européen** des **drogues** et de la **toxicomanie** (OEDT).

Cette enquête, conduite par le Conseil Suédois pour l'information sur l'alcool et les autres drogues et avec le soutien du Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, a pour objectif de mesurer, au travers d'une méthodologie standardisée, les habitudes de consommation d'alcool, de tabac et d'alcool, des jeunes scolaires européens atteignant, dans l'année de l'étude, leur seizième année.

Initiée en 1995, elle est effectuée tous les 4 ans et permet une comparaison des habitudes des jeunes scolaires des pays participants à l'enquête. La Principauté de Monaco a pris part à celle-ci, pour la première fois en 2007 et l'a également fait mener en 2011.

Dans un souci de totale transparence dans un domaine qu'il considère comme fondamental, le Gouvernement Princier souhaite attirer l'attention sur l'augmentation significative de la part des jeunes expérimentant ces diverses substances car il en va de la responsabilité de tous face à un tel phénomène.

En effet, la comparaison des résultats de l'enquête de 2011 avec ceux de 2007, fait apparaître une plus grande proportion de jeunes de 15-16 ans ayant expérimenté au moins une fois l'alcool, le tabac et le cannabis. Ces résultats corroborent le ressenti des professionnels (enseignants, éducateurs sociaux, assistantes sociales, médecins, policiers, etc.) qui suivent tout au long de l'année cette population scolaire.

Si ces pratiques des jeunes scolaires de la Principauté apparaissent similaires ou proches de celles de leurs homologues d'autres pays européens dont la France, cette situation rappelle que la tranquillité, la sécurité publique de Monaco et en particulier la protection de la jeunesse doivent être une préoccupation partagée qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs avec, au premier chef, les parents qui ont un rôle premier à jouer dans ce domaine.

La mobilisation de tous est une nécessité, chacun dans son rôle : parents, éducateurs, administrations doivent multiplier les actions d'information, de prévention et, bien évidemment, de répression lorsque celle-ci s'impose.

Sans attendre les résultats de cette enquête européenne, les Services du Département de l'Intérieur (Direction de la Sûreté Publique et de l'Education Nationale), du Département des affaires sociales et de la Santé (Direction de l'Action Sanitaire et Sociale) et la Direction des Services Judiciaires ont approfondi leurs collaborations et amplifié les mesures précédemment engagées. Les actions d'information et de prévention ont été renforcées et complétées par un volet pédagogique sur les risques sanitaires encourus, sur les interdictions légales et réglementaires ainsi que sur les risques pénaux associés.

En particulier, depuis la rentrée 2011, les actions de prévention et de sensibilisation suivantes ont été renforcées, notamment dans le cadre du « Plan Santé 2009-2012 », d'éducation à la santé dans les établissements scolaires :

- - Généralisation de la création de comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté dans tous les établissements scolaires
- Interventions en CM2 de médecins sur le thème de la lutte contre le tabagisme et de la nocivité des cigarettes, y compris électroniques
- - Informations régulières diffusées par les infirmières du Collège sur les dangers du tabagisme
- - Prolongement des interventions récurrentes de la Sûreté Publique, du CP jusqu'au classes de 4^e, en matière de prévention routière qui sont désormais doublées et complétées par une sensibilisation aux dangers liés à l'alcoolisation et aux sanctions encourues
- - Mise en place de conférences-débats interactives avec la collaboration de la Sûreté Publique et des Sapeurs-pompiers, des magistrats et des psychologues scolaires, sur le thème des dangers de l'alcool et des autres substances addictives
- - Interventions auprès des élèves de seconde tant sur la problématique de lutte contre le dopage que sur celle de l'alcoolisme, du tabagisme et des substances illicites.

Par ailleurs, la Sûreté Publique a multiplié ses actions de sensibilisation et de contrôle auprès des commerçants et des exploitants de débits de boisson pour leur rappeler les interdictions de vendre de boissons alcoolisées aux mineurs et les sanctions encourues.

Ces diverses mesures de prévention et d'information doivent être associées à une vigilance accrue et des sanctions en cas de manquement. Dans ce domaine, la Direction de la Sûreté Publique et des Services Judiciaires conjuguent leurs efforts pour conduire la nécessaire répression qui s'impose.

Les résultats de l'enquête appellent le Gouvernement à encore plus de vigilance et à intensifier ses actions de tous ordres en la matière.